

Archives notariales

ECHANGES

1629

Aubière

Echanges de 1629

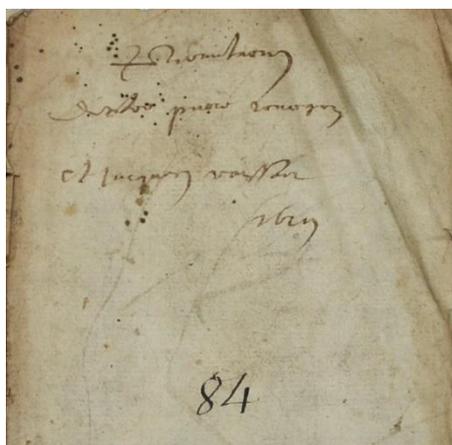
Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des *échanges* ou *permutations* qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1629.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1629-.-.-_Permutation entre Pierre Tourgon et Jacques Vaissair

Permutation du 1629 [*aucune autre précision de date*] entre M^e Pierre Tourgon, maréchal de ce lieu d'Aubière, et Jacques Vaissair, dudit lieu. Ledit Tourgon a baillé audit Vaissair une maison et cellier au-dessous, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant une rue commune de nuit, la maison de Blaize Ramain de nuit et bize, d'autre, et le cuvage d'André Pécou d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy. Et en échange, ledit Vaissair a baillé audit Tourgon une autre maison et cellier au-dessous, située dans ledit lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, joignant la maison dudit M^e Pierre Tourgon de jour, la rue commune de midi, et la maison de Durand Fineyre par sa femme, de nuit et midi, et la maison commune dudit lieu de traverse, une ruelle entre Ligier Ribeyre d'autre partie, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy. Et parce que la maison en dernier lieu confinée et baillée par ledit Vaissair audit Tourgon est de plus grande valeur, ledit Tourgon a payé audit Vaissair une plus-value de la somme de soixante livres tournois...

[*La copie de l'acte n'est pas terminée. Ni témoins, ni date complète, ni signatures*] (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).



Page titre de la permutation entre Pierre Tourgon et Jacques Vaissair (A.D. 63)

1629-01-22_Permutation entre Gilbert Jallud laîné et Gilbert Jallud jeune

Permutation du 22 janvier 1629. Gilbert Jallud jeune, laboureur de ce lieu d'Aubière, et autre Gilbert Jallud laîné, son frère, laboureur de Pérignat juxte Sarliève.

Ledit Jallud laîné a baillé audit Jallud jeune son frère, une œuvre et demie de vigne située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, juxte un sentier commun de midi, la vigne de François Thévenon de nuit, la vigne de noble M^e Jehan Delaire, conseiller à Clermont, d'autre, et la vigne de Jehan Deroche de jour d'autre partie, au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy.

En échange, ledit Jallud jeune a baillé audit Gilbert Jallud layné son frère, une chalme de trois éminées située dans la justice de Montrognon, et au terroir de P..., jouxte la terre de Jacques Fineyre de Merdogne d'une part, le chemin commun tirant de Clermont au Crest d'autre, la terre des hoirs de Mr le Conseille Fontfroide de Montferrand d'autre partie, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy...

Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de Blaize Romain et Blaize Taillendier dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 22^{ème} jour de janvier 1629 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).

On est parvenue par le present, Gilbert Jallud layné son frère, une chalme de trois éminées située dans la justice de Montrognon, et au terroir de P..., jouxte la terre de Jacques Fineyre de Merdogne d'une part, le chemin commun tirant de Clermont au Crest d'autre, la terre des hoirs de Mr le Conseille Fontfroide de Montferrand d'autre partie, aussi au cens accoutumé et quitte d'arrérages jusque huy...
Fait à Aubière, maison du notaire soussigné, en présence de Blaize Romain et Blaize Taillendier dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le 22^{ème} jour de janvier 1629 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).

Première page de la permutation du 22 janvier 1629

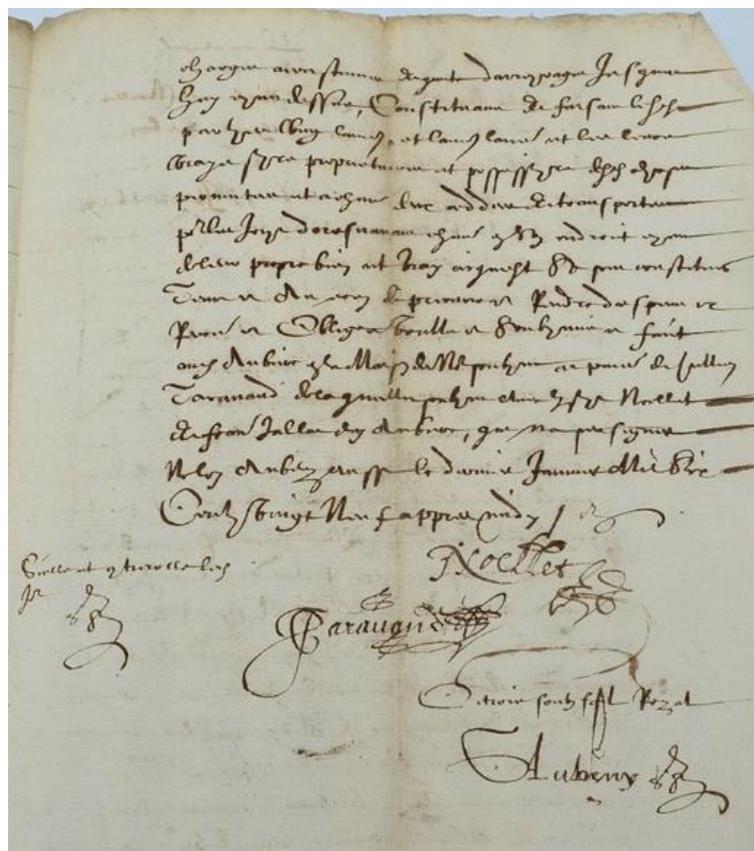
1629-01-31_Permutation entre François Noellet et Ollyvier Aubeny

Permutation du 31 janvier 1629. Vénéérable et discrète personne Mre François Noellet, curé d'Aubière, et Ollyvier Aubeny, laboureur dudit Aubière.

Ledit Noellet a baillé audit Aubeny une terre de trois quartellées avec ses arbres et appartenances, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Pyreyre sive de Garde Gribaud, jouxte la terre dudit Aubeny d'une part, la terre de François Gioux jeune de bize, la terre d'Anthoine Dégironde et Jehan Eyraud de jour, et une rase du côté de nuit ; plus une éminée de terre en ladite justice et terroir, jouxte le chemin commun de jour, la terre desdits Dégironde et Eyraud de midi et nuit, et la terre d'Anthoine Mazen de bize ; plus une autre terre dans lesdites justice et terroir, étant un petit journal avec un arbre y étant planté, jouxte la terre de Guillaume et François Gioux d'une part, la terre de Charron de Clermont de bize, la terre de Pierre Boyer de nuit et midi, une raze entre deux, le tout aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.

En échange, ledit Aubeny a baillé audit Noellet, une terre de trois quartellées avec ses noyers et appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Proulliat jouxte la terre de Pierre Boyer de midi et nuit, le chemin commun de bize, et le verger dudit Boyer et pré de Jehan Mouty de jour ; plus une autre éminée de terre au terroir de la >Penderie du Thuel, jouxte ledit chemin commun de bize, la terre de Jehan Eyraud de nuit, la nugeyrade de Me Delayre de jour, la chalme de Michel Disseranges de midi ; plus une autre terre audit terroir du Thuel de trois quartellées, jouxte la terre de noble Me André Blau de bize et nuit, la vigne du notaire soussigné de midi, la chalme d'Annet Brunet de jour, lesdits héritages aussi aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy comme dessus...

Fait à Aubière en la maison du notaire soussigné, en présence de Guillaume Taravand de Laqueuille soussigné avec ledit Noellet, et François Jallat dudit Aubière, qui n'a su signer ni ledit Aubeny aussi, le dernier jour de janvier 1629 après midi (M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63).



C'est la dernière permutation de M^e Guillaume Aubeny,
Les suivantes seront signées par son fils Gilbert.

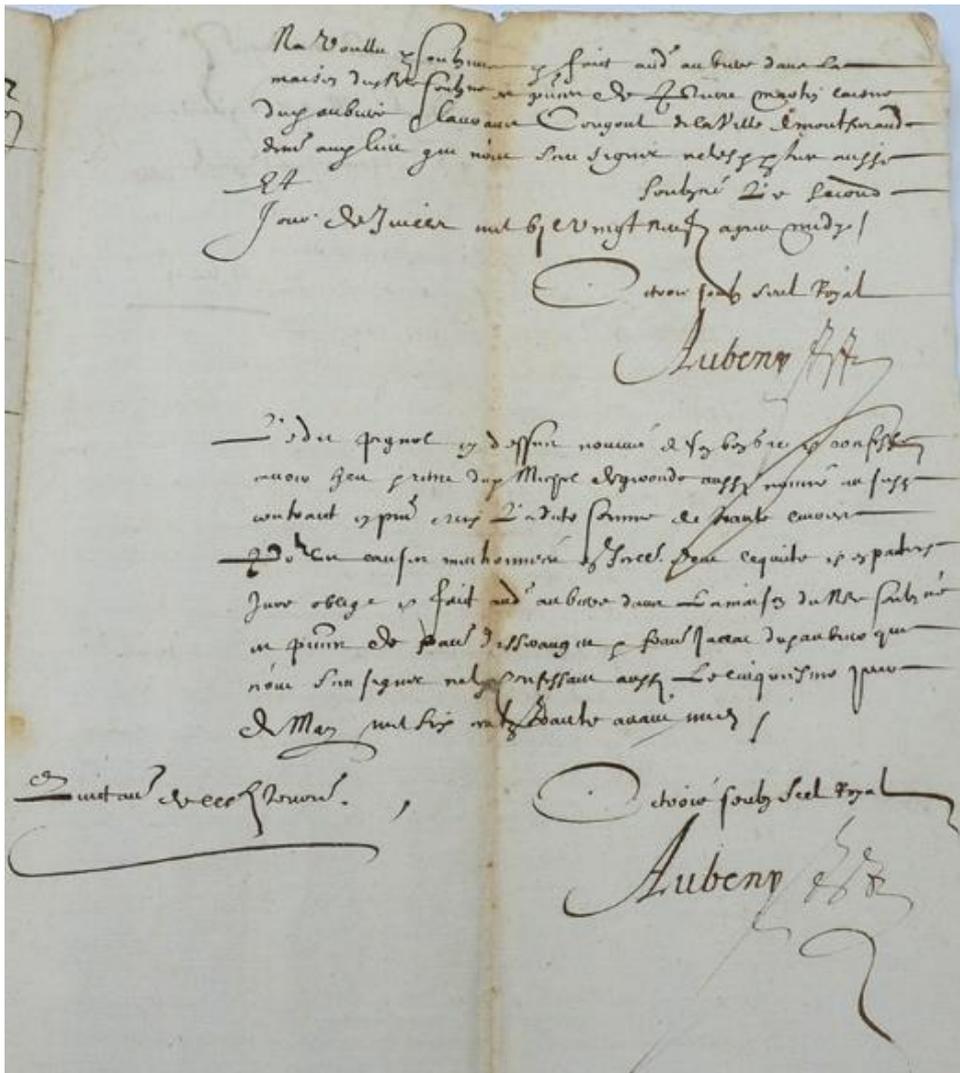
1629-07-02_Permutation entre Michel Dégironde et Anthoine Pignol

Permutation du 14 juin 1629 entre Michel Dégironde habitant de ce lieu d'Aubière, et Anthoine Pignol dudit lieu.

Ledit Dégironde a baillé audit Pignol un pré situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Saulzes, contenant une demi-œuvre, jouxte le pré de D... de midi, le pré de la communauté des prêtres dudit lieu d'autre, et le pré de François Morel d'autre partie. En échange, ledit Pignol a baillé audit Dégironde, un autre pré situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Ribeyre contenant une demi-œuvre, joignant le verger dudit Dégironde de jour et midi, le pré de Mr Lagarde Montorier de Montferrand d'autre, et encore un petit pré dudit Dégironde de bize d'autre, un béal entre deux d'autre partie. Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy...

Comme le pré baillé par ledit Pignol audit Dégironde est de plus grande valeur, pour ce droit de plus-value, ledit Dégironde a promis de payer audit Pignol aux vendanges prochaines, la somme de trente livres tournois...

Fait audit Aubière dans la maison du notaire soussigné, en présence de Pierre Martin laisé dudit Aubière, et Laurent Cougoul de la ville de Montferrand demeurant audit lieu, qui n'ont su signer ni les parties aussi, et ... [en blanc] soussigné [! aucune autre signature sauf celle du notaire Gilbert Aubeny], le second jour de juillet 1629 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 44 - A.D. 63). [Suivie d'une quittance du 5 mai 1630]



Première permutation signée par M^e Gilbert Aubeny.

1629-12-03_Permutation entre François Gioux et Jehan Fineyre

Permutation du 3 décembre 1629 entre Jehan Fineyre, laboureur de ce lieu d'Aubière, et François Gioux jeune dudit lieu.

Ledit Fineyre a baillé audit Gioux, un ort à chanvre contenant six coupées de terre, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Treillas, jouxte le verger de Guillaume et François Gioux frères de jour, l'ort à chanvre du sr Claude Bughon, hoste à Clermont, de nuit, et l'ort d'Hugues Dumolin de bize.

En échange, ledit Gioux a baillé audit Fineyre, une cerisaie avec un grand noyer y radicque (sic), situé en ladite justice et au terroir du Puy, contenant deux œuvres, joignant la vigne de Jehan Bonnabry progois de midi, la vigne des hoirs de François Dautour d'autre, et la vigne de Pierre Joinet à cause de sa femme de jour d'autre partie.

Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.

Et comme l'héritage en premier lieu baillé par ledit Fineyre audit Gioux est de plus grande valeur, ce dernier, à cette cause et pour le droit de plus-value, a payé comptant audit Fineyre en écus, deniers, sol et autres monnaies ladite somme de trois livres tournois...

Fait audit Aubière, dans la maison du notaire soussigné, en présence de Jehan Recollène et François Morel dudit Aubière, qui n'ont su signer ni les parties aussi, le troisième jour de décembre 1629 avant midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 45 - A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2025).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.